

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE 05 juin 2026	
DATE DE CONVOCATION 29 mai 2026	
DATE D’AFFICHAGE 09 juin 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	24
PROCURATIONS	8
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité le : Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés. Le Maire	

Le **CINQ JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DOUCOURÉ, DELIKAYA, GUILLON, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GRESSENT, MARC, SVINH et Mme DORDAIN, ABOKI, FOUAK NTONDELE, CADEIA, LAMBERT.

Était absent : M. AÏT BABA

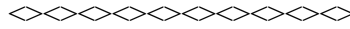
Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, Mme ABOKI à M. CORNILLEAU, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, Mme Claude FOUAK NTONDELE à M. LEGO, M. MARC à M. JAMET, Mme CADEIA à M. BOUCAT, M. SVINH à Mme ROUSSELIN, Mme LAMBERT à Mme BENAMARA.

Mme Béatrice DEBOISSY
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, Mmes ECHARD-GOUBERT, et ZAPPIA.

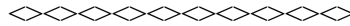
ORDRE DU JOUR		
		Page
	Appel nominal	2
	Désignation d’un(e) secrétaire de séance	2
	PROJETS DE DÉLIBÉRATION	
1	Administration générale	
	Élection des délégués suppléants aux élections sénatoriales	2
2	Politique de la Ville	
	Dotation politique de la Ville 2026 (DPV) – Projets et modalités de financement - Approbation	4

M. le Maire procède à l'appel nominal.



DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire propose la désignation Mme Béatrice Deboissy
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Il convient de désigner 9 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- M. Jean-Jacques Coquelet
- M. Christian Avollé
- M. Lény Rabotot
- M. Goulwen Doucouré

M. le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Une seule candidature : liste Val-de-Reuil en Vrai :

- M. Léandre ALEXIS
- Mme Graziella QUESNAY
- M. Mokhtar BENHARI
- Mme Marie-France TARDIF
- M. Nicolas ROUSSELIN
- Mme Margot OLIER
- M. Christophe PRESTOT
- Mme Inès EL MAHI
- M. Roger AUBERT

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	32
Nombre de votants (enveloppes déposées)	32
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	31

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Val-de-Reuil en Vrai	31	Trente-et-un

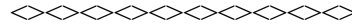
Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- L'ensemble des candidats de la liste *Val-de-Reuil en Vrai*

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Délibération N°02

**DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2026
VALIDATION DES PROJETS ET DES MODALITÉS DE
FINANCEMENT**

Mme Stéphanie ROUSSELIN expose au Conseil municipal :

La Dotation Politique de la Ville (DPV) bénéficie chaque année aux communes urbaines dont la population habitant en Quartier Politique de la Ville est la plus importante.

Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation de solidarité urbaine, par un soutien renforcé aux actions des communes principalement dans le soutien à leurs investissements.

Au cours des dernières années, notamment par l'intermédiaire de ce fond, la Ville a pu financer des travaux de dédoublement des classes de Grandes sections, la végétalisation du square de la Commune, la modernisation du centre de l'Éléphant.

Suite à la réception de l'appel à projet 2026, quatre projets ont été identifiés.

- **Rénovation de la Ferme des jeunes**

La Ferme des Jeunes est un bâtiment emblématique de la Ville de Val-de-Reuil, témoin de l'histoire et du développement de la Ville.

Il est le cœur originel de Val-de-Reuil, autour duquel la ville moderne a été édifiée à partir des années 75.

Ce projet vise à préserver son âme tout en la dotant des infrastructures nécessaires pour son centre de loisirs "Ados". Le projet de rénovation consiste à effectuer des travaux de mise en conformité des installations électriques et de sécurité incendie, ainsi que d'une rénovation légère de l'extérieur et de l'intérieur.

Le coût total prévisionnel de ce projet s'élève à **132 292.86€ H.T**

- **Acquisition de matériel informatique et numérique pour les écoles en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)**

Le parc informatique des écoles de notre collectivité, situées dans des Quartiers Prioritaires de la Ville présente aujourd'hui des lacunes structurelles : des équipements en fin de cycle, des postes de travail obsolètes et l'absence d'un réseau wifi performant.

Ces insuffisances compromettent l'accès des élèves aux outils pédagogiques et restreignent les possibilités d'enseignement interactif et collaboratif, essentiels à leur réussite éducative.

Aussi, pour pallier ces difficultés, il est prévu de :

- Moderniser l'infrastructure réseau afin d'assurer une connectivité fiable, sécurisée et adaptée aux usages actuels
- Déployer un réseau wifi performant dans l'ensemble des établissements scolaires
- Equiper les salles de classe de postes de travail conformes aux exigences des pratiques numériques modernes.

Le coût total prévisionnel de ce projet s'élève à **80 108.58€ HT**

- **Refonte du site internet de la ville de Val-de-Reuil**

La Ville de Val-de-Reuil, engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de service, s'est illustrée par l'obtention du label Qualivilles (AFNOR, 2023), soulignant l'importance de l'accueil des usagers.

Cependant, cette certification qualifie de point sensible le site internet de la Ville, outil stratégique pour répondre aux besoins des habitants, elle identifie :

- Des parcours usagers complexes et peu lisibles,
- Une fragmentation des services, peu interconnectés et difficiles à identifier,
- Une navigation peu intuitive,

Avec plus de la moitié de sa population résidant en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), Val-de-Reuil fait face à des défis majeurs :

- Lutter contre la fracture numérique, en facilitant l'accès aux services publics pour les publics éloignés du numérique.
- Garantir l'accès aux droits, en simplifiant les démarches administratives et en réduisant le non-recours aux dispositifs existants.
- Assurer une égalité de service sur l'ensemble du territoire, en consolidant la continuité des parcours usagers.

La refonte du site vise à en faire un portail numérique centralisé, pour en faire un outil d'inclusion et de simplification, au service de tous les Rolivalois, et particulièrement des habitants des QPV pour :

- Faciliter les démarches administratives via un guichet unique (compte usager, suivi des demandes, rendez-vous en ligne...).
- Renforcer l'inclusion numérique grâce à des outils adaptés (SMS, accessibilité renforcée...).

Le coût total prévisionnel de ce projet s'élève à **48 600€ HT**

- **Programme estival de rénovation des groupes scolaires**

Comme chaque année, la collectivité réaffirme son engagement en faveur de la qualité des infrastructures éducatives, avec une attention particulière portée sur la sécurité, le confort des usagers et l'efficacité énergétique afin de maintenir un parc scolaire sûr, fonctionnel et adapté aux besoins des élèves et des enseignants.

Ce programme concerne 5 des 7 groupes scolaires de la ville, situés en REP/REP+ : écoles Jean Moulin, Coluche, Dominos, Louise Michel et Pivolle.

Les travaux programmés cette année visent à corriger des dysfonctionnements avérés et à anticiper des risques, tout en intégrant des améliorations significatives pour les conditions d'accueil et d'apprentissage.

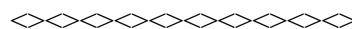
Le coût total prévisionnel de ce projet s'élève à **113 392,78 € HT**

Le coût prévisionnel des projets présentés s'élève à 374 394 € HT.

Le plan de financement prévoit de solliciter une dotation politique de la ville de 299 435€ HT soit 80% (plus précisément, 79.98%) du coût total des quatre projets, les 74 958.36 € restant seront à la charge de la commune.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les quatre projets présentés au titre de la dotation politique de la ville (DPV) 2026 et leurs modalités de financement



M. le Maire lève la séance à

Le secrétaire de séance

Le Maire
Président de séance